

Réf. : PJG/GD/AB n° 21013
Affaire suivie par Gilles DUQUENOY
Tél. : 01.83.65.38.64
gduquenois@aev-iledefrance.fr

M. Patrick LANGLOIS
GPSEA, Europarc
14 rue le Corbusier
94 046 Créteil Cedex

À l'attention de M. Gérald BABILLOTTE

Pantin, le 29 mars 2021

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Santeny – avis PPA

Monsieur le Directeur,

Suite aux derniers échanges entre nos services je vous fais parvenir l'avis du Smer la Tégéval dans le cadre de la consultation des PPA en cours pour la modification simplifiée du PLU de Santeny.

Le plan de zonage modifié est conforme à nos échanges avec la Ville mais il convient de compléter le rapport de présentation.

L'objectif de notre tracé étant en effet de connecter le centre-ville de Santeny, la suppression de l'emplacement réservé (ER) n°15 au droit de la rue du Réveillon doit être compensée dans la configuration actuelle par la mise en place d'une circulation apaisée sur la rue permettant le passage sécurisé des piétons et des cycles.

Même si la modification prévoit désormais une reprise de cette partie d'ER au profit de la Commune, il est important de préciser que la municipalité s'engage au réaménagement de la rue du Réveillon en impasse avec classement en zone de rencontre au sens du code de la route (zone 20 km/h avec priorité piétons/cycles) afin d'assurer la connexion au centre-ville le cas échéant.

Je vous remercie donc de préciser ces dispositions dans la modification simplifiée pour justifier cette suppression partielle de l'ER n°15.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président



Pierre-Jean GRAVELLE

Copie : Mme THOMAS, Santeny
M. HUART, Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

